

**« CULTURE ET SANTE »**  
Cahier des charges de l'appel à projets  
**Culture et Personnes Agées**  
**Année 2014**

	<b>Partenariats culturels : Jumelages et Résidences</b>
<b>DEFINITION</b>	<b>Partenariat entre un EHPAD public ou privé à but non lucratif et une structure artistique et culturelle, un artiste ou une équipe artistique</b> , pour monter un projet qui tient compte des spécificités de chacun.
<b>OBJECTIFS</b>	<p><b>Garantir le droit d'accès à la culture aux résidents et favoriser l'accès à la culture de leur famille et du personnel de l'établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer dans le cadre d'un jumelage ou d'une résidence les pratiques artistiques et culturelles au sein des unités de soins et /ou de vie</li> <li>➤ Proposer une ouverture sur le réseau des structures artistiques et culturelles de proximité et des rencontres avec les artistes et/ou professionnels de la culture</li> </ul>
<b>DUREE ET RESULTATS ATTENDUS</b>	1 an renouvelable deux fois avec des équipes ou artistes identiques ou différents Construire un <b>volet culturel</b> avec l'artiste et/ou une structure artistique ou culturelle de proximité pour l'intégrer dans le projet d'établissement.
<b>THEMATIQUES DE JUMELAGES</b>	L'ensemble des domaines patrimoniaux et artistiques sont concernés : arts vivants, plastiques, visuels, graphiques , cinématographiques ainsi que le patrimoine, les musées, le livre et la lecture...

Partenariats culturels : Jumelages et Résidences	
CONDITIONS	<p><b>-Un projet par établissement.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réel <b>partenariat entre l'EHPAD et la structure artistique ou culturelle et les artistes</b> associés et cela, de sa conception jusqu'à sa <b>mise en œuvre et son évaluation.</b></li> <li>- <b>Deux responsables de projet identifiés</b> : 1 pour l'EHPAD et 1 pour le partenaire artistique et culturel.</li> <li>- <b>La qualité artistique et culturelle du projet et le professionnalisme de l'intervenant.</b></li> </ul> <p>La DRAC et le service culturel du Département concerné peuvent être sollicités pour accompagner le choix des intervenants et la construction de jumelages ou de résidences. Les établissements culturels soutenus par le Ministère de la Culture et de la Communication peuvent être sollicités pour intervenir directement ou accompagner la construction du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le rayonnement du projet</b></li> </ul> <p>Les projets de coopération entre plusieurs services, établissements ou sites seront considérés avec un vif intérêt.</p>
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet devra impliquer les résidents, le personnel de l'établissement et rayonner sur les familles</li> </ul>
CONTENU DU PROJET	<p>Le projet pourra comporter les axes d'intervention suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dialogue avec les <b>artistes et les professionnels de la culture</b> pour découvrir des démarches artistiques et des métiers spécifiques.</li> <li>- rencontre directe avec les <b>œuvres</b> et apprentissage du regard</li> <li>- <b>atelier de pratique artistique</b> pour expérimenter une discipline artistique</li> <li>- fréquentation de <b>structures culturelles</b> pour se familiariser avec un réseau de proximité</li> </ul>
LIEU	<p>Au sein de l'établissement de santé ou au sein des structures partenaires avec si possible des temps dans ces deux espaces.</p>
PERIODE	<p>Le projet s'inscrit <b>dans la durée</b> (temps suffisamment long pour assurer la cohérence des interventions artistiques, une véritable rencontre avec les publics et la nécessaire contextualisation du projet).</p>
NOMBRE D'HEURES INTERVENTION	<p>A titre indicatif : entre <b>100 et 200 h par an.</b></p>

	<b>Partenariats culturels : Jumelages et Résidences</b>
<b>FINANCEMENT ANNUEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'établissement médico-social fournira le budget prévisionnel détaillé pour l'année N (dépenses et recettes équilibrées),</li> <li>- <b>participation DRAC, ARS, Département</b> = 80 % maximum du budget total réparti à parité entre l'Etat et la collectivité territoriale,</li> <li>- L'ARS versera la subvention à l'établissement, la DRAC et le Département l'attribueront aux partenaires culturels (nécessité de fournir le n° de Siret )</li> <li>- recettes propres de <b>l'établissement</b> : et/ou financements complémentaires &gt; ou = 20 % du budget global.</li> </ul> <p>Ceux-ci peuvent être sollicités par les établissements auprès des collectivités territoriales, communes, intercommunalités, mécènes...</p>
<b>VALORISATION DU PROJET</b>	<p>Afin de valoriser les projets réalisés, un temps fort réunissant les partenaires de la convention pourra être organisé en présence des médias. Les candidats dont les projets sont retenus doivent faire apparaître sur tous les supports de communication : le logo du Département concerné, de l'ARS, de la DRAC Haute-Normandie accompagnés de la mention « Avec le soutien du programme Culture et Santé Haute-Normandie, dispositif culture et personnes âgées ».</p>
<b>EVALUATION DU DISPOSITIF</b>	<p>Un bilan annuel qualitatif et quantitatif sera réalisé conjointement par l'établissement de santé et la structure artistique et culturelle ou l'artiste.</p> <p>Ce document sera adressé <b>2 mois après la fin du projet</b>, par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:denis.lucas@chu-rouen.fr">denis.lucas@chu-rouen.fr</a></p>
<b>PLANNING PREVISIONNEL</b>	<p>Adresser le dossier de candidature <b>avant le 15 mars 2014</b> par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:denis.lucas@chu-rouen.fr">denis.lucas@chu-rouen.fr</a></p>
<b>INFORMATIONS</b>	<p>Appel à projets disponible sur le site : <a href="http://www.ars.haute-normandie.sante.fr">www.ars.haute-normandie.sante.fr</a>  <a href="http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Haute-Normandie">www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Haute-Normandie</a></p> <p><b>DRAC</b> : Elizabeth Ladrat et Paul Gernigon, secteur éducation artistique et action culturelle 02 32 10 70 80  <a href="mailto:paul.gernigon@culture.gouv.fr">paul.gernigon@culture.gouv.fr</a></p> <p><b>ARS</b> : Eve Isenmann et Denis Lucas, Coordonnateur du programme culture/santé 02 32 88 85 47 <a href="mailto:denis.lucas@chu-rouen.fr">denis.lucas@chu-rouen.fr</a></p> <p><b>Département de l'Eure</b> : Eric Mémeteau, Direction de la Culture 02 32 31 95 96 <a href="mailto:eric.memeteau@cq27.fr">eric.memeteau@cq27.fr</a>  Sylvie Foucaud, Direction Solidarité Autonomie 02 32 31 93 34 <a href="mailto:sylvie.foucaud@cq27.fr">sylvie.foucaud@cq27.fr</a></p> <p><b>Département de Seine-Maritime</b> : Nathalie Ponthieux, Direction de l'Autonomie 02 35 03 52 22 <a href="mailto:nathalie.ponthieux@cq76.fr">nathalie.ponthieux@cq76.fr</a>  Muriel Amaury, Direction de la Culture 02 35 15 69 86 <a href="mailto:muriel.amaury@cq76.fr">muriel.amaury@cq76.fr</a></p>

**ANNEE 2014**  
**DOSSIER DE CANDIDATURE APPEL A PROJETS**  
**« CULTURE et SANTE »**  
**Dispositif "Culture et Personnes âgées"**

**A renvoyer impérativement avant le 15 mars 2014**

sous forme électronique: [denis.lucas@chu-rouen.fr](mailto:denis.lucas@chu-rouen.fr)  
sous format papier:

ARS Haute-Normandie,  
31 rue Malouet  
Pole Qualité Efficience BP 2061  
76040 Rouen Cedex

**Tout dossier incomplet ne sera pas instruit**

**Identification de l'EHPAD :**

Adresse postale :

Statut juridique :

N° FINESS :

N° SIRET :

Capacité (nombre de places) :

Nom, prénom, fonction et coordonnées du (des) référent(s) porteur du projet :

Tél. :

Fax :

@ :

-----

**Identification de la structure culturelle ou artistique ou artiste(s) :**

Adresse postale :

Forme juridique (association, établissement public de coopération culturelle, régie publique, artiste indépendant.... joindre les justificatifs correspondants) :

n° de Siret :

Nom, prénom, fonction de la personne référente en charge du projet :

Tél. :

Fax :

@ :

**BILAN INTERMEDIAIRE DU PROJET 2013-2014**

**Pour les établissements ayant bénéficié d'une première année de partenariat (impératif pour tout renouvellement).**

Action mise en œuvre détaillée			
Public concerné	Nombre	Age	Nature du handicap
Interventions	Nombre d'heures	Dates	Périodicité

## DESCRIPTIF DU PROJET 2014

Le cadre proposé ci-dessous devra faire l'objet d'une note détaillée respectant les items suivants :

<b>Intitulé/titre</b>
<b>Contexte</b> Notamment spécificités de l'établissement <b>Motivations et objectifs de l'établissement de santé ou de l'unité de soins à développer un projet artistique</b>
<b>Contenu détaillé du projet précisant :</b> - les modalités de réponses aux objectifs fixés avec la nature exacte des interventions, la durée, la périodicité... - le public concerné, préciser : nombre, spécificités... - le dispositif d'accompagnement du projet (échanges informels, réguliers, groupes de concertation et d'évaluation)
<b>Lieux d'intervention</b>
<b>Intervenants de l'établissement de santé</b> (nom, prénom, fonction...)
<b>Intervenants de la structure artistique ou culturelle ou artiste</b> (nom, prénom, fonction, joindre impérativement le CV détaillé) <b>Motivations et objectifs de l'artiste associé à développer un projet artistique en relation avec l'établissement de santé partenaire</b>
<b>Autres partenaires</b>

## Budget TTC du projet pour lequel votre structure sollicite une subvention

- **Détaillé** : vous ferez bien apparaître les différentes dépenses et recettes
- **Équilibré** : le total des dépenses doit être égal au total des recettes
- **Le montant de la subvention demandée doit apparaître clairement**

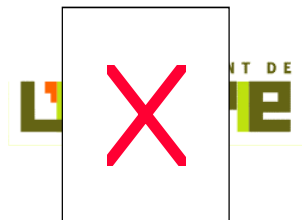
Dépenses	TOTAL	Recettes	TOTAL
<b>Frais d'intervention de l'artiste et / ou du professionnel de la culture</b> *Rémunération (charges et TVA incluses)  .....heures x 50€ *Repas et hébergements  <b>Dépenses nécessaires à la réalisation du projet :</b> *Location ou achat *Publication / Communication  *Frais postaux / Télécom *Frais d'exposition  *Documentation *Assurances *Autres		<b>Cadre réservé au COPIL</b>  DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)  ARS (Agence régionale de santé)  Département	
		<b>Montant total de la subvention sollicitée auprès des partenaires DRAC, ARS et Département :</b>	
		<b>Autres financeurs</b> (préciser) Publics  Privés	
		<b>Etablissements</b> (préciser)  Fonds propres Autres	
		<b>Autres:</b>	
<b>Prise en charge des sorties culturelles</b> *Sorties spectacles *Déplacements/Transports *Hébergement			
<b>Prestations de services</b>  *Achat de spectacle  * Autres prestations			
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

Les subventions sont attribuées annuellement pour financer la réalisation d'un projet précis.

Elles ne doivent pas servir à couvrir les frais de fonctionnement des EHPAD ou des structures partenaires.

Si l'action prévue et aidée dans le cadre de l'appel à projets n'est pas réalisée, l'établissement devra restituer la somme versée.

Les moyens humains et structurels de l'EHPAD peuvent être valorisés dans le budget (à indiquer sur une ligne spécifique).



**ANNÉE 2013**  
**FICHE D'ÉVALUATION**  
**« Culture et Personnes Âgées »**  
**Bilan à retourner impérativement**

À renvoyer impérativement sous forme électronique à : [denis.lucas@chu-rouen.fr](mailto:denis.lucas@chu-rouen.fr), et sous format papier à l'ARS

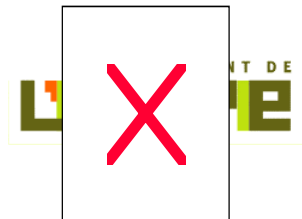
**Nom de la structure médico-sociale :**

**Intitulé du projet :**

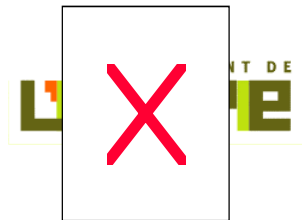
**Thèmes choisis (cocher la ou les cases correspondantes) :**

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| 1) patrimoine, secteur : .....            | 2) spectacle vivant, secteur : ..... |
| 3) arts du son et visuel, secteur : ..... | 4) arts du langage, secteur : .....  |





<b>Référent(s) en charge du projet</b>	Nom : ..... Prénom..... Fonction : .....		
	Tél. : ..... Fax : ..... @.....		
<b>Professionnels impliqués dans le projet</b>	Nom	Prénom	Fonction



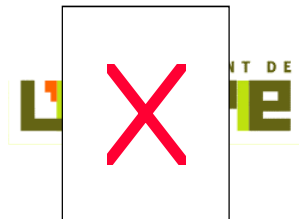
**LA STRUCTURE CULTURELLE OU ARTISTIQUE OU L'(LES) ARTISTE(S) PARTENAIRE(S) :**

<b>Structure ou Association</b>	Nom et raison sociale : ..... Adresse : ..... Code postal et ville : ..... Tél. : ..... mail : .....@..... N° de SIRET : .....
<b>Référent(s) en charge du projet</b>	Nom : ..... Prénom..... Fonction : ..... Tél. : ..... mail : .....@.....
<b>Intervenant(s)</b>	Nom : ..... Prénom.....Fonction : .....
	Nom : ..... Prénom.....Fonction : .....
	Nom : ..... Prénom.....Fonction : .....

Le budget réalisé est-il identique au budget prévisionnel ?  OUI  NON

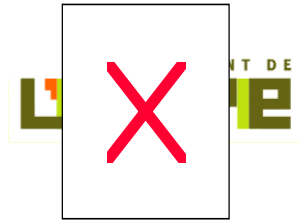
Signature du Directeur de la structure médico-sociale

Signature du Partenaire,

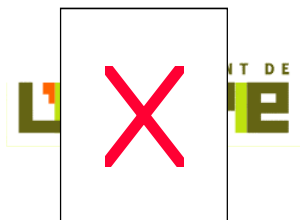


## BILAN DU PROJET

<b>Action mise en oeuvre détaillée :</b>			
<b>Public concerné</b>	Nombre total de résidents	Nombre de participants	Spécificité
<b>Interventions</b>	Nombre d'heures	Dates	Périodicité
<b>Lieux d'intervention :</b> <input type="checkbox"/> Au sein de l'établissement <input type="checkbox"/> Hors établissement Préciser : .....		<b>Valorisation ou rayonnement du projet :</b> <input type="checkbox"/> Au sein de l'établissement <input type="checkbox"/> Hors établissement Préciser : .....	



<p><b>Impact(s) ou retour du projet sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les résidents</li><li>- Le personnel</li><li>- Les familles</li><li>- les artistes ou la structure culturelle ou artistique</li><li>- L'établissement</li></ul>	
<p><b>Évaluation qualitative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Forces et faiblesses pour atteindre les objectifs fixés</li><li>- Les objectifs du partenariat ont-ils été selon vous atteints et pourquoi ?</li><li>- Quels seraient selon vous les axes d'amélioration à travailler ?</li></ul>	



**Budget réalisé de l'opération (TTC)**

- Détaillé : vous ferez bien apparaître les différentes dépenses et recettes
- Equilibré : le total des dépenses doit être égal au total des recettes
- Le montant de la subvention attribuée doit apparaître clairement
- **Fournir tous les justificatifs correspondant au montant de la dépense**

Dépenses	TOTAL	Recettes	TOTAL
<b>Frais d'intervention de l'artiste et/ou du professionnel de la culture</b> * Rémunération (charges et TVA incluses) .....heures x 50€ * Déplacement des intervenants... * Repas et hébergement ...		Subventions : <b>DRAC</b> (Direction régionale des affaires culturelles) <b>ARS</b> (Agence régionale de santé) <b>Département</b> .....	
<b>Dépenses diverses nécessaires à la réalisation du projet :</b> * Location / achat de matériel ... * Publication / Communication... * Frais postaux / Télécom... * Frais d'exposition... * Documentation... * Assurances ... * Autres...		<b>Autres financeurs :</b> Public... Privé...	
<b>Prise en charge des sorties culturelles</b> * Sorties spectacles * Déplacements/Transports... * Hébergement...		<b>Établissement (préciser)</b> * Fonds propres... * Produit des ventes... * Prestations de service ... * Coopérative, F.S.E. ... * Participation des parents ... * Autres ...	
<b>Prestations de services.</b> * Achat de spectacle... * Autres prestations...		<b>Autres :</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	